

L'économie

rails de locomotives, de matériel roulant et d'équipement électronique, ce qui stimulera sensiblement le secteur de la fabrication, en particulier dans le Centre et l'Est du Canada. On estime que les dépenses directes consacrées aux chemins de fer permettront de créer en fin de compte près de 400,000 emplois.

● (1600)

Cependant, pour tirer tous les avantages possibles de ce plan et accélérer le redressement national, il ne faut plus perdre de temps. Le gouvernement demandera donc aux compagnies ferroviaires de s'engager résolument à consacrer des fonds à l'expansion et à la modernisation de leurs installations dans l'Ouest. Si le ministre des Transports m'assure que ces engagements sont satisfaisants, je serai prêt à prolonger au-delà du 31 décembre les déductions supplémentaires spéciales pour amortissement que prévoit la Loi de l'impôt sur le revenu dans le cas des voies de chemin de fer et d'autres actifs ferroviaires.

Puisque je parle des transports, j'aimerais en profiter pour dire un mot de la situation dans les ports de la côte ouest. Le gouvernement du Canada et les citoyens canadiens ne peuvent pas dépenser des centaines de millions de dollars pour moderniser notre réseau de transport et tolérer que ce réseau ne puisse être utilisé pendant de longues périodes à cause de conflits entre le patronat et les syndicats. Une telle situation est encore plus scandaleuse à un moment où le pays connaît sa plus grave récession depuis les années 30, d'autant plus que ce conflit paralyse un de nos secteurs les plus actifs et les plus dynamiques. Dans sa bataille contre l'inflation, le gouvernement a fait appel à la participation volontaire et a demandé au patronat et aux syndicats de faire preuve d'un esprit de responsabilité et de solidarité. Malheureusement, cela ne semble pas avoir encore donné de résultat dans le conflit des ports de la côte ouest.

Je suis heureux de constater que les discussions doivent reprendre aujourd'hui entre les deux parties, à Vancouver. Je me permets cependant de les prévenir, au nom du gouvernement, qu'il serait dans leur intérêt de régler ce conflit dans les prochains jours. Si le conflit ne se règle pas d'ici lundi au plus tard, le gouvernement assumera ses responsabilités au nom du peuple canadien en prenant les mesures qui s'imposent.

Les mesures que je viens d'annoncer sont financées par des réaffectations de dépenses existantes représentant \$1.1 milliard. Par conséquent, elles n'accroîtront pas le déficit de l'exercice en cours et des deux années à venir. Je suis heureux de confirmer que ce résultat à pu être obtenu sans affaiblir aucunement le système de sécurité sociale qui évite actuellement à des millions de Canadiens de subir de plein fouet les conséquences de la récession.

Entre maintenant et 1984-85, environ \$660 millions seront libérés dans le domaine de l'énergie par une réduction des crédits affectés à un certain nombre de programmes. Le plan actuel d'affectation au Programme d'encouragement du secteur pétrolier sera néanmoins maintenu.

Dans les domaines de la défense et de l'aide publique au développement, les dépenses seront réduites de \$230 et de \$245 millions respectivement par rapport aux prévisions antérieures. Ces réductions, qui ont été rendues possibles par des taux plus faibles d'inflation et de croissance du PNB, ne compromettent pas notre engagement à n'accroître que de 3 p. 100 par an, en termes réels, nos dépenses de défense, ou de porter l'aide à 0.5

p. 100 du PNB d'ici 1985-86. Elles obligeront cependant à apporter certains aménagements à la nature des programmes prévus.

Non seulement le gouvernement libère des fonds pour pouvoir financer immédiatement de nouvelles initiatives, mais il cherche à s'assurer qu'il disposera des ressources voulues pour faire face aux éventualités susceptibles de se présenter. Certaines réductions sont donc apportées à d'autres programmes pour permettre de prévoir ces éventualités et de contribuer au financement des nouvelles initiatives que je viens d'annoncer.

Ce travail de réaffectation a été très difficile. Un milliard de dollars, cela paraît peu à première vue dans une masse de \$80 milliards. Cependant, il faut se rappeler qu'environ 75 p. 100 de l'ensemble des dépenses fédérales prennent la forme de transferts aux particuliers, aux provinces et aux pays étrangers, de subventions à l'industrie, de subventions aux consommateurs, de prêts et d'intérêt sur la dette publique. Sur les 25 p. 100 restants, soit \$20 milliards, qui représentent les dépenses de fonctionnement du gouvernement fédéral, y compris la défense, \$11 milliards sont constitués par les traitements, salaires et autres frais de personnel, qui sont déjà limités par le programme du 6 et 5.

Il n'a pas été facile de réduire les dépenses publiques sans porter atteinte du même coup à certains groupes de Canadiens qui subissent déjà les effets de la récession. Toutefois, le gouvernement, après avoir invité instamment les Canadiens à restreindre leurs revenus, ne pouvait faire autrement que de réexaminer et d'élaguer les dépenses fédérales. Le président du Conseil du Trésor a instauré ces derniers mois des restrictions sévères de dépenses dans la Fonction publique. Le gouvernement a demandé que soient réexaminées les dépenses des ministères pour s'assurer que le «dégraissage» soit poussé au maximum compatible avec le maintien de services satisfaisants au public. Il fera bientôt rapport à la Chambre sur cette question.

J'annonce également la décision du gouvernement de fixer les taux de primes d'assurance-chômage des employeurs et des employés, pour 1983, à des niveaux sensiblement inférieurs à ceux nécessaires pour éviter une nouvelle hausse du déficit au Compte d'assurance-chômage l'an prochain. En fait, le gouvernement limitera l'augmentation à environ la moitié de ce qui serait nécessaire pour équilibrer le compte en 1983.

Le gouvernement accepte ainsi la recommandation de la Commission canadienne de l'emploi et de l'immigration, à laquelle siègent des représentants des milieux d'affaires et des travailleurs, ainsi qu'une recommandation du même genre présentée par le Conseil économique du Canada. A compter du 1^{er} janvier 1983, les taux de primes seront établis à \$2.30 pour \$100 de gains assurables dans le cas des employés et à \$3.22 pour les employeurs.

[Français]

L'assurance-chômage est la première protection des Canadiens contre une perte temporaire de revenu due au chômage. Les députés savent bien qu'au cours de l'année écoulée ce mécanisme a été utilisé de façon massive plus que jamais auparavant afin de répondre aux objectifs pour lesquels il a été conçu. Le programme est financé par des primes des travailleurs et de leurs employeurs et par des contributions du gouvernement fédéral. Au fil des ans, les primes ont fluctué en